

Les 51 projets qui vont révolutionner la métropole

Les lauréats du concours « Inventons la Métropole » du Grand Paris ont été présentés le 18 octobre. Ces projets de grande envergure, répartis sur tout le territoire métropolitain, vont redessiner la ville de demain.

Magali Sennane



Le projet fait rêver : transformer la Métropole en véritable exemple de ville durable, innovante et solidaire. Présenté comme le plus grand concours d'aménagement, d'architecture et d'urbanisme d'Europe, l'appel à projets « Inventons la Métropole » du Grand Paris a dévoilé ses lauréats le 18 octobre dernier. L'annonce des 51 projets retenus clôt ainsi plus d'un an d'entretiens et de délibérations. Le projet est notamment porté par le président de la Métropole, Patrick Ollier, qui s'est félicité de « rendre la Métropole crédible », car « ce qui est construit se voit », lançait-il fièrement le jour des résultats. Quartiers de gare, sites patrimoniaux, cœurs de villes ... Au final, ce sont donc 51 sites, plus trois autres encore en négociation, qui devraient être aménagés d'ici à sept ans.



Innovation et intégration

Montrer par des actes réels et concrets une métropole qui cherche à s'affirmer, voilà donc l'une des

ambitions de ce concours. Mais ce n'est pas tout. Selon une étude d'Ernst & Young, commandée par la Métropole du Grand Paris, la valeur ajoutée créée par ces 51 projets devrait atteindre les 7.2 milliards d'euros, dont 4.5 milliards consacrés à la construction.

L'étude estime également la création d'emplois liée à la réalisation des travaux à 9 000 par an, soit 65 500 emplois sur sept ans. Avec une vingtaine de projets à proximité des gares du Grand Paris Express, « Inventons la Métropole du Grand Paris » se veut également une excellente mise en valeur du futur métro. Et ceux d'autant plus que les sept années annoncées pour mettre en œuvre ces projets correspondent à l'agenda fatidique de 2024 : les Jeux olympiques de Paris.

À quoi devra-t-on donc s'attendre ? Selon Patrick Ollier, il s'agit « *de projets d'une grande ambition qui respectent la réalité du territoire métropolitain et de ses habitants* ». Au menu : des bâtiments rénovés, des terrains en friche réhabilités, des monuments historiques restaurés, des logements créés... Le tout, dans une « *audace architecturale* » portée par de grands architectes du monde entier. Parmi les consignes principales, les candidats devaient mettre l'accent sur le caractère innovant des constructions et l'intégration dans le milieu urbain.

« *Ce concours a été une formidable opportunité de penser le nouveau Grand Paris, non pas à travers un prisme institutionnel traditionnel, mais en partant au contraire de la vie quotidienne des Franciliens et de leurs aspirations* », note Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France et préfet de Paris. Les sites sélectionnés, de leur côté, avaient été soumis en 2016 par les maires de communes désirant participer à l'opération. Avec comme critère primordial de présenter des terrains dont ils ont la maîtrise du foncier, puisque ceux-ci seront cédés aux lauréats.



Parc d'activité futuriste, surf et potager

« Inventons la Métropole » du Grand Paris regroupe une variété de sites aux tailles et enjeux différents. Aux Ardoines, à Vitry-sur-Seine, c'est une grosse machine qui est lancée avec près de 140 000 m²

de friches industrielles qui seront reconverties en commerces, logements et activités tertiaires (santé, banque, assurance...). À Sevran, la ville accueillera une nouvelle base de loisirs nautique, avec la première vague de surf dynamique artificielle de France.

Plus emblématique, La Maison du Peuple à Clichy-la-Garenne, classée au titre des monuments historiques, sera rénovée par Rudy Ricciotti, l'architecte à l'origine du stade Jean-Bouin à Paris et du Mucem à Marseille. Ici, l'exigence architecturale est de mise pour le bâtiment qui accueillera des logements, un hôtel et un espace pour les collections permanentes du Musée national d'art moderne.

Qui sont les vrais gagnants ?

Il y en aura donc pour tous les goûts : des commerces, des logements, du sport, des loisirs et de la culture. Toutefois, force est de constater que les projets restent tous en lien avec des activités économiques ou de logements. Donnant, parfois, l'impression de recréer des Europacity à petite échelle, un peu partout sur la Métropole. Pas étonnant, puisque pratiquement tout est financé par le privé. Résultat, on retrouve parmi les mandataires, promoteurs et investisseurs, de grands noms du BTP et de l'immobilier. Le Groupe Bouygues est notamment l'un des grands gagnants du concours avec dix sites mandatés à travers ses filiales Linkcity Ile-de-France et Bouygues Immobilier. On trouve encore les groupes Pichet ou Vinci avec respectivement 5 et 3 sites. Rien ne garantit, donc, que de tels projets permettront « *aux jeunes de nos quartiers de trouver leur place* », comme l'affirmait, la maire de Paris Anne Hidalgo lors de la cérémonie de clôture. De son côté, la Métropole assure que le public ne s'est pas désengagé pour autant de ces activités, puisque les maires des communes ont pris part au processus de sélection et délibération du concours. Affirmant aussi que sans ces investisseurs privés, les maires seuls n'auraient jamais pu offrir de telles rénovations à leur ville.

Patrick Ollier « J'ai créé une administration de mission. »

Le président de la Métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, défend une métropole qui, selon lui, démontrera son utilité dans l'action.

Propos recueillis par Magali Sennane

La Métropole du Grand Paris a annoncé récemment les lauréats du concours « Inventons la métropole » du Grand Paris, en quoi est-ce une étape importante ?

La métropole qui n'existait que depuis 1 mois a lancé le plus grand concours d'architecture d'Europe. Nous avons ainsi voulu rendre la MGP lisible et crédible. Il fallait, à partir des sites que les maires nous proposaient, qu'émergent des constructions montrant aux populations que la Métropole correspond à du concret : logement, nature en ville, commerces, mais aussi activité économiques et emploi. Les 51 sites retenus ont fait l'objet d'un appel à candidature. L'organisation d'un concours global et métropolitain à susciter l'intérêt des aménageurs. L'étude d'Ernst & Young que j'ai commandée montre que ce dernier représente 7,2 milliards d'euros investis, 2,1 millions de mètres carrés à construire, 65 500 emplois créés pour la construction et 53 900 emplois potentiels grâce aux commerces et activités économiques créés. Ce qui équivaut donc à 1.12 point de PIB en plus pour l'aire métropolitaine.

Depuis sa création, la MGP fait l'objet de nombreuses critiques quant à son utilité, que répondez-vous à ses détracteurs ?

Ceux qui ne veulent rien changer se battent pour continuer d'exister : les présidents des départements qui ne veulent pas disparaître et la présidente de la Région qui trouve que la métropole est encombrante. Les maires ne se plaignent pas de la métropole. Nous, nous démontrons depuis 20 mois que non seulement nous ne perdons pas notre temps dans des élucubrations, mais que nous sommes dans l'action. Je reconnais qu'à l'heure actuelle il y a un échelon de trop sur le territoire. Est-ce que ce sont les EPT ou les départements ? Le président de la République le décidera.

La MGP ne souffre donc pas d'un manque de compétences qui nécessitent d'être renforcées ?

Depuis notre création, nous avons mis en place la gouvernance partagée, créé des commissions, organisé le Schéma de cohérence territoriale (Scot), le Plan climat air énergie ou encore le Plan métropolitain d'habitat et d'hébergement (PMHH) qui va répartir sur le territoire les

39 000 logements que la loi nous impose de construire. Autre mesure concrète : le Velib' métropolitain. Ce sont des projets déjà lancés, nous sommes dans l'action. J'ai voulu créer une administration de mission et non de gestion. Nous sommes dans l'attractivité, la stratégie, le développement économique... Entre les compétences définies par la loi, les transferts obligatoires qui s'opèreront dans le cadre des ZAC d'activités et la redéfinition de l'intérêt métropolitain voté le 8 décembre prochain, nous avons suffisamment de compétences pour achever la phase 1 de la MGP. Ensuite, pour la phase 2, ce sera au Président de la République de les définir.

Qu'en est-il du budget de la MGP ?

Le budget de la métropole est indigne. J'ai lancé un appel à l'aide cet été, car la territorialisation des recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) nous retirait automatiquement 91 millions d'euros de financement. J'ai demandé aux ministres de revenir en arrière, ce qu'ils ont accepté de faire. Nous récupérons donc ces 91 millions d'euros, mais nous avons toujours un budget insuffisant pour réaliser nos ambitions.

En décembre sera organisée la conférence territoriale du Grand Paris, quelles sont vos attentes ?

J'aimerais que l'on s'entende sur le fait que la métropole correspond à la zone dense continue. Le grand débat de la métropole régionale est un peu absurde, les champs de blé de Seine-et-Marne n'ont aucun caractère métropolitain. Élargir la MGP à l'Ile-de-France serait, selon moi, une incohérence.

Les enjeux de développement futurs n'auront-ils pourtant pas lieu dans les départements de la grande couronne ?

Ce n'est pas un problème puisque la métropole peut évoluer et être élargie ultérieurement. On peut très bien imaginer que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui se trouvent autour de la métropole et qui constituent, peut-être, des pôles de zone dense puissent par la suite rejoindre la métropole. Dans l'immédiat, il faut gérer les problèmes dans la zone dense, c'est-à-dire voir comment créer des logements, des emplois ou résoudre les problématiques de pollution.

Romain Pasquier « Pour une MGP étendue à toute la région »

Directeur de recherche au CNRS, spécialiste des territoires et des mutations de l'action publique, Romain Pasquier défend une Métropole du Grand Paris aux compétences renforcées et au périmètre élargi. Il milite également pour la suppression des départements de la petite couronne.

Propos recueillis par Magali Sennane

La Métropole du Grand Paris existe depuis presque deux ans, quel regard portez-vous sur son rôle jusqu'à aujourd'hui ?

Je crois que la MGP ne correspond pas vraiment aux enjeux de l'action publique contemporaine. En 2008, le projet initial prévoyait de simplifier la gestion territoriale, en prenant en charge l'ensemble des politiques d'attractivité. Finalement, qu'avons-nous aujourd'hui ? Des départements de la petite couronne, une Métropole avec des Établissements Publics Territoriaux qui sont des fusions des anciennes intercommunalités, la ville de Paris et la région Ile-de-France. Donc le millefeuille territorial est encore plus complexe.

Sur le plan des compétences, c'est également aberrant. Par exemple, on a donné à la MGP la gestion du logement, mais pas celle de l'urbanisme. Son champ de compétence et son périmètre ne répondent donc pas aux attentes et au projet du Grand Paris. Selon moi, pour le moment, la métropole est un territoire ingouvernable.

Quel périmètre préconisez-vous ?

Pour une plus grande simplification institutionnelle, il faut que la MGP fusionne les départements de la petite couronne. C'est la première étape essentielle. Avec cette fusion, nous aurions alors une autorité régionale unique, organisatrice de la dynamique de la métropole. Actuellement la région IDF ne peut pas le faire parce qu'elle doit composer avec les départements, la Métropole, la ville de Paris, etc. Ensuite, je suis partisan, avec un objectif de solidarité territoriale, d'étendre la MGP à toute la région Ile-de-France, d'autant plus que dans les années à venir, le développement démographique aura lieu au niveau de la grande couronne. Si l'on souhaite maîtriser à la fois les enjeux démographiques, le logement, les transports et l'urbanisme, il faudra élargir le périmètre. Et le plus pertinent c'est la région Île-de-France.

Vous prônez donc la suppression des départements de la petite couronne, pourtant les présidents de ces départements s'y opposent fortement, pourquoi ?

C'est assez pervers : les présidents des conseils départementaux souhaitent d'un côté élargir la MGP à la région, mais ceci dans l'espoir de sauver les départements. Les départements de la petite couronne n'ont pourtant plus aucune raison d'exister sur le plan économique ou politique. Il faut aller au-delà des intérêts politiques des uns et des autres. Il y a derrière ces positions une volonté de ne pas supprimer l'institution qui les nourrit. Les départements les plus riches s'opposent aussi à cette fusion parce qu'ils ne veulent pas partager leurs ressources fiscales, car un périmètre plus

large sous-entend plus de solidarité territoriale.

Parmi les arguments avancés contre cette fusion, beaucoup mettent en avant la mise en danger des politiques de proximité et des politiques sociales. Qu'en pensez-vous ?

C'est un argument fantaisiste. Les politiques sociales, comme le RSA ou l'aide à l'enfance, sont édictées par le législateur et non par les départements. Le département lui, fait les chèques. Toute la réglementation des politiques publiques continuera d'exister, simplement, ce sera la Métropole qui sera en charge de sa mise en œuvre. Je pense qu'une Métropole du Grand Paris à l'échelle régionale, avec des EPT puissants et des communes constitue un ensemble largement suffisants, pour garantir à la fois des services publics de qualité et faire face aux évolutions de la région qui est, rappelons-le, l'une des plus grandes régions européennes sur le plan économique, gérant plus de 20% du PIB national.

Justement, on parle beaucoup de l'attractivité économique de la MGP, qu'en est-il de la cohésion sociale ?

Regardez ce qui a été fait avec la métropole lyonnaise : a aussi hérité des compétences départementales, c'est-à-dire du volet social. Effectivement, il ne faut pas oublier que les métropoles françaises regroupent beaucoup de pauvreté. Et l'on sait que la région parisienne est très inégalitaire à ce niveau-là. Donc l'enjeu de la MGP sera aussi d'arriver à articuler attractivité économique et cohésion sociale. Mais, encore faut-il qu'elle soit en capacité de créer des politiques publiques qui participent à cette solidarité.

Quels seraient les avantages de la fusion des départements pour les habitants ?

Les habitants des territoires les plus pauvres, comme en Seine-Saint-Denis, bénéficieront d'un panier fiscal bien plus riche. Plutôt que d'avoir des politiques publiques qui reposent sur les ressources fiscales d'un territoire pauvre, ils bénéficieront des ressources de la ville de Paris ou des Hauts-de-Seine, département extrêmement riche. En termes de moyens, un département comme la Seine-Saint-Denis a tout à y gagner.

La MGP ne pose-t-elle pas également des questions d'ordre démocratique ? Car les conseillers métropolitains ne sont pas élus au suffrage universel...

La loi prévoit qu'en 2020 les membres de la Métropole seront élus au suffrage universel direct. L'écriture du mode de scrutin est encore à déterminer. Et il y a aura probablement beaucoup de tensions à ce moment-là, car en fonction des circonscriptions électorales, ce n'est pas forcément le même équilibre politique qui en ressortira. Nous pourrions nous inspirer du modèle du Grand Londres par exemple. C'est-à-dire un maire et une assemblée du Grand Paris, les deux élus au suffrage universel direct. Il y aurait donc une double légitimité qui permettrait aux habitants de s'identifier à une assemblée et à une personnalité politique qui incarne le territoire.

[A Alfortville, « une vue imprenable sur la](#)

Seine, à cinq minutes de Paris »



Chaque mois, La Gazette du Grand Paris donne la parole à ceux qui construisent la métropole. Cette semaine, Richard Ananian, adjoint au Maire d'Alfortville en charge de l'urbanisme et des services techniques évoque le chantier Nature en Seine à Alfortville, un ambitieux programme immobilier édifié en lieu et place des anciens bureaux et ateliers des services techniques de la ville.

Propos recueillis par Louis Delafon

Comment a été conçu le projet Nature en Seine?

A l'origine, à l'emplacement du projet, se situaient les bureaux et ateliers des services techniques de la ville. Ces bâtiments étaient très anciens si bien que le personnel n'arrivait pas à travailler correctement. Il a fallu les déménager dans des locaux plus adaptés. Nous avons mis en vente les terrains et les constructeurs Sogeprom et Cogedim nous ont contactés. Nous avons travaillé ensemble afin d'accoucher d'un projet immobilier. Il y avait à côté du site un grand hangar, une propriété privée, qui ne servait plus. Cogedim et Sogeprom l'ont acquise pour démarrer la première phase de construction. Nous leur avons cédé les terrains municipaux tout en travaillant avec eux sur le projet, en déterminant comment il allait s'articuler et s'harmoniser. Ce dernier va se dérouler en deux phases : La première, bientôt achevée, concerne les anciens terrains privés : 65 logements vont être livrés d'ici la fin d'année. La deuxième phase, sur les anciens terrains de la ville, s'articule en deux tranches de 120 logements chacune. Le début des travaux est prévu pour 2018 avec une livraison programmée pour 2020. Nous avons demandé à l'aménageur de disposer d'un espace qui soit une continuation, une ouverture à partir du square Jean Albert vers les quais de Seine. Il y aura un grand espace paysager piéton accessible à la population avec un plan d'eau, qui donnera un accès sur la Seine et son quai. Celui-ci, ouvert au public la journée sera néanmoins fermé la nuit afin d'éviter les nuisances nocturnes.

Un projet de cette dimension manquait-il à Alfortville?

On est à Alfortville en plein PRU et NPRU (Projet de Rénovation Urbaine et Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, Ndlr), il y a beaucoup de projets immobiliers dans la ville. Dès qu'on en a la possibilité, nous faisons en sorte que les choses se fassent en harmonie. Nature en Seine est un projet urbain que nous avons voulu réaliser avec l'aménageur et avec l'architecte Michael Mastrandreas de manière à ce qu'il se développe en cohérence avec l'urbanisme de la ville. Nous avons ici du R+5 et R+4 avec des appartements comportant des terrasses où la vue sur les quais et le fleuve est imprenable. Cette gamme de standing est apparue à Alfortville il y a une petite dizaine d'années, il s'y construit de plus en plus d'immeubles de cette gamme.

Comptez-vous avec ces projets attirer des habitants plus aisés dans votre ville?

Oui en quelque sorte car nous avons un patrimoine de logements sociaux important et nous souhaitons d'avantage de mixité dans la ville. Aujourd'hui le logement social représente 37 à 38% du parc, ces logements sont cantonnés à certains quartiers seulement. Le NPRU nous a permis de faire des aménagements : nous avons détruit des barres et des tours, et avons disséminé du logement social un peu partout dans la ville, qu'il soit d'ailleurs en location ou en accession sociale. Les aménageurs privés permettent d'apporter une offre un peu plus appropriée pour les personnes qui ne prétendent pas au logement social. Alfortville attire dans les faits beaucoup de Parisiens : on est avec le RER à 5 à 7 minutes du cœur de Paris. Ils sont attirés par des villes de proche banlieue comme les nôtres et notre service d'urbanisme, qui est bien étoffé, suit tous les aménagements privés.

Six étages destinés aux familles



Avec Nature en Seine, Alfortville offrira très prochainement le long du quai Blanqui un programme de logements à proximité directe du fleuve. Réalisée par Cogedim, en co-promotion avec Sogeprom, la résidence proche des groupes scolaires et infrastructures sportives et culturelles de la ville vise principalement un public familial. Elle sera composée de six immeubles de six à sept étages avec commerces en rez-de-chaussée, et abritera en son cœur un grand jardin paysager agrémenté d'un bassin décoratif relié aux quais. L'architecture se veut contemporaine, en inspiration avec la proximité du fleuve, les derniers étages seront habillés de bois et coiffés d'une toiture en zinc à la manière d'une maison sur le toit.

Les JO : « Une chance pour la Seine-Saint-Denis »



Le « 9-3 », qui accueillera notamment le futur village olympique, jouera un rôle majeur lors des JO de 2024. Patrick Braouezec, président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, explique comment ce territoire entend s'appuyer sur les jeux pour se transformer.

En quoi les Jeux olympiques sont-ils une réelle opportunité de développement économique et urbain pour votre territoire ?

L'un des projets phares sera le futur Village olympique, qui constituera un nouveau quartier de vie important sur le territoire. Nous nous sommes battus pour qu'il ne s'agisse pas seulement de logements, mais d'un réel lieu de vie. Il n'était pas question de reproduire quelque chose à cheval entre la cité des 3 000 ou la cité des 4 000. On y retrouvera donc à la fois des logements, mais aussi des lieux pouvant accueillir des espaces de coworking, des fablabs, des ateliers d'artistes, des TPE, des équipements publics... Aussi, les chantiers devront bénéficier aux entreprises locales et permettre l'embauche de demandeurs d'emploi pendant la phase de réalisation, mais aussi lors de l'exploitation de ces équipements.

Comment comptez-vous favoriser le recours aux PME et TPE locales et ainsi créer de l'emploi ?

Il faut identifier les métiers nécessaires lors de la phase de chantier. Ensuite, nous mènerons un travail avec la Région pour proposer des formations qui permettront de postuler à ces différents emplois. Nous devons également réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour que les entreprises locales soient en capacité de répondre aux appels d'offres. Dans certains cas, il faudra, par exemple, favoriser le regroupement d'entreprises afin de leur offrir une chance d'accéder à ces marchés.

Lors de l'Euro 2016, les retombés sur le territoire avaient été jugées en dessous des espérances, quelles leçons en tirez-vous ?

Je partage ce constat, mais le contexte est différent. L'Euro 2016 s'est déroulé autour d'équipements

déjà existants. Qui plus est, dans un contexte particulier : les questions de sécurité ont été au cœur de cette manifestation. Il n'y a pas eu de constructions et peu d'aménagements nécessaires, donc nous ne sommes pas sur le même registre. Si nous devons comparer, il faut regarder la Coupe du monde de 1998, qui a entraîné la construction du Stade de France ou la couverture de l'autoroute notamment. Ce n'est pas l'événement en soi qui créera ces dynamiques d'emplois et de développement urbain, mais ce qui sera fait avant et après.

La Coupe du monde de 1998 a, certes, créé une dynamique de rénovation urbaine, mais n'a-t-elle pas eu beaucoup moins d'effets sur l'emploi des habitants ?

Je ne suis pas d'accord. Il y a eu 1000 personnes recrutées pendant la période de travaux et plusieurs centaines d'autres ont trouvé du travail par la suite, soit en lien avec les équipements construits, soit grâce à l'arrivée de nouvelles entreprises. En 2005, nous avons créé la Charte

Entreprise-Territoire qui a permis depuis l'emploi de près de

7 000 habitants par les entreprises signataires. Avec les JO, nous devons de la même façon veiller à ce que les entreprises qui s'installeront sur le territoire soient de véritables partenaires sur la question de l'emploi.

Parmi les ambitions, est-il prévu de renforcer les infrastructures sportives insuffisantes sur le territoire ?

Un certain nombre d'équipements vont être rénovés et d'autres seront construits. Un centre aquatique va voir le jour en face du Stade de France, deux autres piscines seront construites au Fort d'Aubervilliers et à pont de Bondy, le gymnase de l'île des Vannes sera rénové... Il faudra également faire en sorte que ces sept années qui précèdent les JO soient propices au développement sportif au niveau associatif et scolaire. L'enjeu sera aussi de lier sport et culture, en créant lors de JO des manifestations culturelles qui créent du lien et permettent à tous de participer.

N'y a-t-il pas un risque de cassure, entre les territoires qui bénéficieront directement des JO et les autres plus enclavés ?

C'est effectivement l'une de nos responsabilités de faire en sorte que l'ensemble des territoires en tire des bénéfices. Que chacun soit associé au déroulement des JO, mais aussi en amont de la manifestation. Lorsque l'on parle d'emplois, nous ne pensons pas uniquement au territoire de Plaine Commune. C'est d'ailleurs ce que nous avons commencé à réaliser avec la Convention de coopération, signée entre la Ville de Paris et les quatre territoires de la Seine-Saint-Denis afin de partager l'ensemble de cette dynamique liée aux Jeux olympiques.

En 2024, le « 9-3 » en majesté



En décrochant l'organisation des JO-2024, la capitale offre à sa banlieue de Seine-Saint-Denis l'opportunité d'une grande mutation. Les prochaines olympiades se joueront en effet largement dans la banlieue nord de Paris. La Seine-Saint-Denis accueillera six sites de compétition (athlétisme, natation, water-polo, tir, badminton, volley), les cérémonies d'ouverture et de clôture au Stade de France. Plusieurs équipements majeurs : village olympique, village des médias, piscine olympique naîtront également dans le département. La reconversion annoncée des futurs villages olympique (à cheval sur les communes de Saint-Denis, l'Île-Saint-Denis et Saint-Ouen) et des médias (à Dugny, près du Bourget) en « éco-quartiers » devrait au total créer 3.700 à 5.000 nouveaux logements.

Torrollion : le nouveau visage de la FNAIM

Jean-Marc Torrollion remplacera Jean-François Buet à la tête de la FNAIM le 1er janvier prochain. Diplômé d'une maîtrise de droit notarial et de l'ICH, il est agent immobilier à Grenoble depuis 1987. Investi dans la vie syndicale depuis 27 ans, il adhère d'abord à la Chambre FNAIM Isère, puis devient président de la Chambre de 2004 à 2009. Il poursuit son parcours en devenant président régional de la FNAIM Rhône-Alpes de 2009 à 2012, avant d'être nommé président délégué de la fédération en 2013.

Emmanuelle Hoss promue à la Semaest

La directrice générale adjointe de la Semaest (Société d'économie mixte de la Ville de Paris), Emmanuelle Hoss, 45 ans, vient d'être nommée Directrice Générale. Avocate de formation, titulaire d'un DEA en Droit des Affaires et d'un Master de droit à la Northwestern University of Chicago, Emmanuelle Hoss a démarré sa carrière en 1996 en tant qu'avocate à la Cour d'appel de Paris. A partir de 2001, elle entre à la Mairie de Paris comme conseillère technique auprès de Christian Sautter, Adjoint au maire de Paris, chargé du développement économique, des finances et de l'emploi où elle traite notamment les dossiers concernant le développement économique et l'innovation. En 2006, Emmanuelle Hoss rejoint Medicen Paris Région en tant que directrice déléguée du pôle compétitivité des technologies innovantes pour la santé et les nouvelles thérapies. Elle intègre ensuite en 2008 le cabinet de Bertrand Delanoë, Maire de Paris, en tant que Conseillère technique en charge de l'action économique, de l'innovation, du tourisme, du commerce et de l'artisanat.

EXPO UNIVERSELLE

Une grande sphère de 80m de haut

Si la candidature française est retenue, l'Exposition Universelle de 2025 se tiendra du 1er mai au 31 octobre 2025, soit un an après les JO. Un village global de 110 hectares sera ainsi érigé sur le pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay. Une sphère de 169 m de diamètre, qui donnera lieu à un concours international d'architectes, sera construite. Elle s'inspirera d'un projet non retenu du géographe Elisée Reclus pour l'Exposition universelle de Paris en 1900. Les visiteurs pourront se promener dans ce globe haut de 80 m qui tournera sur lui-même, et se transporter en immersion dans l'Antarctique ou l'Amérique centrale.

Hildago veut une ville résiliente

La ville de Paris a présenté début octobre sa « stratégie de résilience » pour mieux se préparer aux « risques » du XXIe siècle.

« Loin d'être anxiogène, la résilience urbaine apporte des solutions pour mieux adapter les villes », a estimé la maire (PS) Anne Hidalgo. « Néanmoins elle a été quelque peu oubliée à la fin du XXe siècle, tant nos sociétés étaient convaincues qu'il existerait toujours des solutions techniques pour répondre aux risques encourus ».

